

N° 21-49
MISE A JOUR DES EFFECTIFS
Création – suppression de poste(s)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
Le bureau dûment convoqué le 21 octobre
Habilité par l'article L5211-10 du CGCT
Et la délibération
S'est réuni en session ordinaire au SMND le 27 octobre 2021
Sous la présence de Monsieur Michel FAYET, Président

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 7

PRESENTS :

Monsieur FAYET Michel
Monsieur MARMONIER Pierre
Monsieur ROSET Patrick
Madame DEBES Céline
Monsieur VILLARD Claude
Monsieur CASTAING Patrick
Monsieur AMEZIANE Karim
Monsieur AMEZIANE Karim

EXCUSEE :

Madame FRACHON Marie-Christine

Il est exposé :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés, ou supprimés, par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante du SMND de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 1^{er} octobre 2021, il est proposé :

SUPPRESSIONS DE POSTES – mise à jour tableau des effectifs suite aux mouvements de personnel de l'année 2021 (mutations, départs à la retraite, disponibilités pour convenances personnelles)

☞ Suppressions de postes :

Catégorie C :

- 5 postes d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
- 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

☞ Créations de postes :

Catégorie C :

- 7 postes d'adjoint technique

Il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs, comme suit :

Tableau des effectifs mis à jour - au 1^{er} novembre 2021

	Nombre total de postes
Dir. Ets pub. 20 à 40	1
Attaché HCL	1
Attaché principal	1
Rédacteur Territorial	1
Rédacteur ppal 2CI	1
Rédacteur ppal 1ere CI	1
Adjt administratif	3
Adjt administratif Ppal 2CI	5
Adjt administratif Ppal 1CI	1
Ingénieur	1
Ingénieur Ppal	2
Technicien	1
Technicien Ppal 1CI	3
Agent de maitrise	3
Agent de maitrise Ppal	5
Adjoint technique TC	74
Adjoint technique TNC 50%	1
Adjt technique Ppal 2CI	43
Adjt technique Ppal 1CI	33
Grade non statutaire	4
Total général	185

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

La présente délibération a été votée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures,
 pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées
HEYRIEUX, le 27 octobre 2021

Michel FAYET,
 Président

